



COMITE DE L'INDRE DE NATATION

COÛT DE LA FORMATION

Formule BNSSA : **300 €**

Formule BNSSA + PSE1 : **420€**

Ce coût correspond aux frais de dossier, à la prestation, à la restauration et aux frais pédagogiques.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la formation, remplir la fiche ci-jointe accompagnée du chèque correspondant au montant du stage libellé à l'ordre du Comité de l'Indre de Natation avant le 30 octobre 2017. ***Toute inscription sans règlement ne sera pas prise en compte, et ne donnera pas accès à la formation.***

Comité de l'Indre de Natation
Maison Départementale des Sports
89 allée des platanes
36 000 CHATEAUROUX

Renseignements complémentaires :

Comité de l'Indre de natation

☎ 02.54.35.55.26

✉ ffn.indre.p@wanadoo.fr



FORMATION BNSSA

Châteauroux, formation pratique et théorique du
02 au 05 janvier 2018
et révision le 21 mai 2018

Formation PSE1 avec l'ADPC du 03 au 05 novembre
2017 et du 08 au 10 décembre 2017

89 allée des platanes – 36 000 CHATEAUROUX

02.54.35.55.26 ou 06.76.76.63.03 Email : ffn.indre.p@wanadoo.fr Site : <http://indre.ffnatation.fr>
N° SIREN : 424 098 796 N° SIRET : 424 098 796 000 24 Code APE : 926 C

Le comité de l'Indre organise ***une formation de préparation à l'examen du BNSSA réservée aux nageurs.***

Ce stage est coordonné par le comité de l'Indre de natation en partenariat avec la Protection Civile de l'Indre assisté d'une équipe pédagogique compétente.

La formation est d'une durée de 4 jours :

- Du 02 au 05 janvier 2018 : formation pratique et théorique à Châteauroux (Piscine Firmin Bâtisse et Maison Départementale des Sports)
- Le 21 mai 2018 : révisions et examen blanc

La fréquence des cours sera d'au minimum 8 heures par jour.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour pouvoir passer l'examen, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre licencié à la FFN
- Posséder le PSE 1* (diplôme de secourisme)
- Avoir 17 ans minimum le jour de l'examen (examen courant mai)

Les candidats pourront se présenter à l'examen mis en place par la DDCSPP de l'Indre.

Date d'examen prévue : courant mai 2018.

***Une formation PSE1 est assurée par l'ADPC sur les dates suivantes : les vendredi 03 novembre 2017 (19h à 22h), samedi 04 novembre 2017 (08h à 18h) et dimanche 05 novembre 2017 (09h à 13h) et les vendredi 08 décembre 2017 (19h à 22h), samedi 09 décembre 2017 (08h à 18h) et dimanche 10 décembre 2017 (09h à 13h).**

DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est délivré par la préfecture aux candidats ayant réussi l'examen qui comprend 4 épreuves éliminatoires.

Les épreuves éliminatoires :

- Parcours de sauvetage sur 100m : Temps maximum : 2'40 comprenant départ plongé, 25 NL, 2 trajets de 15m nagés en apnée, recherche d'un mannequin entre 1m80 et 3m70 et le remorquer face hors de l'eau sur 25m.
- Parcours de sauvetage sur 250m : Temps maximum : 4'20. 200m à réaliser avec palmes, masque et tuba, recherche d'un mannequin entre 1m80 et 3m70 de profondeur et le remorquer sur le 50m restant.
- Action du sauveteur sur le noyé : Démonstration technique dans l'eau suivi d'une vérification des fonctions vitales plus explication de la démarche.
- Règlementation et prévention : Questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximum de 45 min. Pour réussir l'épreuve il faut avoir un minimum de 30 sur 40.

Le brevet est délivré aux candidats admis à l'ensemble des 4 épreuves.



COMITE DE L'INDRE DE NATATION

FICHE D'INSCRIPTION

Je choisis la formule :

- BNSSA (300€)
- BNSSA + PSE1 (420€)

NOM : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse :

Numéro de licence FFN :

Téléphone : Portable :

Email :

Club :

Êtes-vous titulaire des diplômes suivants :

- PSE 1 (photocopie du diplôme à joindre)

Signature du candidat

Joindre le paiement par chèque à l'ordre du Comité de l'Indre FFN